

GILETS JAUNES & GESTION ECONOMIQUE

INTRODUCTION

J'ai assisté un peu par hasard à l'émission SPÉCIALE de FRANCE 2 sur les suites de désordres du 1^{er} décembre. Elle tentait de faire le point sur les origines du mouvement, ses composantes diverses et les bases qui ont conduit à son évolution vers un mouvement de violente révolte. J'ai en septembre pris contact avec la députée de ma circonscription Madame Michèle de Vaucouleur pour attirer son attention sur les dysfonctionnements de gestion de l'État, et de certaines de ses extensions de service public : les prestataires de fourniture d'énergie et de services des eaux dont l'organisation commerciale ou de relation avec les particuliers, à partir de plateformes, conduisent à une gestion inadaptée au service de leur clientèle. En raison de l'organisation en place orientée sur la compression des charges de personnel le processus conduit en effet ces structures à un service inadapté. Elles conservent notamment les réclamations et les enregistrements d'entretiens sans que le particulier concerné soit en mesure de leur opposer une quelconque dénégation faute de support de preuve. J'attirais donc de la même façon l'attention sur le fait que cette erreur de conception de l'organisation induisait des risques similaires dans la décision de mettre en place le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Les processus en cause sont quasi identiques. Ils consistent pour les grandes organisations à transférer aux ménages et aux individus des risques financiers de trésorerie ou de gestion qu'ils maîtrisent, mais qui ne sont pas perceptibles par la majorité de leurs contreparties.

Les mêmes asymétries se retrouvent dans les risques que le prélèvement à la source faisait courir aux contribuables.

Pour l'instant ces risques ne sont pas intégrés par les Gilets Jaunes, mais si la crise n'est pas réglée d'ici-là ils vont s'ajouter aux prélèvements sur le pouvoir d'achat à l'origine de la révolte car ils impactent non seulement le niveau de ressource, mais en sus la trésorerie des entreprises et les coûts de gestion des intermédiaires financiers. Ils supposent par ailleurs des compétences financières que la majorité des ménages n'ont pas.

J'y ajoutais un aspect indirect en matière de confidentialité des données car ils confèrent aux employeurs des avantages d'informations qui peuvent en croisant les données collectées sur leur personnel et celles fournies par la détermination du taux de prélèvement peser dans la négociation salariale.

Voyons donc de quoi cette alerte procède dans le conflit en cours.

ANALYSE ET DÉVELOPPEMENT DES ATTEINTES À LA GESTION DES RESSOURCES DES MÉNAGES .

Le problème qui est en cause est l'asymétrie de l'information et de savoir faire qui existe entre un organisme important et un individu. Il perdure par exemple dans les réponses aux questions posées par le contribuable aux fonctionnaires des finances publiques. Si la demande fait l'objet de la création d'un fichier PDF qui permet au contribuable de conserver la preuve de sa demande, contrairement aux fournisseurs d'énergie et d'eau, la réponse elle, ne fait pas l'objet de la même procédure. La réponse est donc sous le seul contrôle de l'administration. En outre comme pour les fournisseurs d'eau ou d'énergie, les questions comportent une seule réponse laquelle se révèle souvent inadéquate. Elle demande un certain nombre de nouveaux échanges pour rendre compréhensible les informations qui résultent de l'organisation administrative de l'organisme interrogé.

Il est impossible pour le particulier de chaîner le dialogue. Le pire est le cas de questions regroupant plusieurs problèmes. Vous ne recevez une réponse que sur le plus simple d'entre eux.

Au niveau fiscal il s'y ajoute une question de confidentialité des données. La procédure de retenue à la source de l'impôt sur le revenu induit un prélèvement personnalisé qui est réputé sans conséquences en matière de confidentialité dans l'argumentaire du Ministère des Finances. Or comme noté ci dessus, les employeurs, du fait de leur positions et des obligations réglementaires disposent de données multiples sur leur personnel. Ces données sont d'autant plus précises et corrélées que les services de Ressources Humaines utilisent de manière de plus en plus courantes les ressources des « big data » et de l'IA.

L'employeur se trouve donc de ce fait en position d'utiliser ces informations dans les négociations salariales. Le choix d'un taux moyen national serait le seul palliatif envisageable, mais l'administration, ne prévoit qu'un ajustement annuel et donc fait supporter la trésorerie excédentaire pendant un an au contribuable dans le cas d'un trop perçu, mais dans le cas contraire elle oblige dans la procédure de déclaration de revenus le contribuable à autoriser un prélèvement automatique sans information préalable ce qui serait considéré comme un vol si un commerçant procédait de la sorte.

Ce dernier se trouve ainsi dans l'impossibilité de gérer sa trésorerie en fonction de ses ressources et de programmer ses dépenses.

Enfin le choix du mode de règlement de ce solde ne lui est pas permis en fonction de la nature des moyens de paiement qui lui sont les plus faciles. Cela pose le problème de plus ou moins bonne intégration de ces pratiques dans les habitudes des personnes âgées ou ayant des revenus irréguliers ou saisonniers. Cela pose aussi le problème de la constitutionnalité de ces restrictions en regard des conditions légales attribuées aux moyens de paiements libératoires dont seule la monnaie fiduciaire porte le sceau.

Le seul moyen de palier à ces risques de confidentialité et de gestion de trésorerie serait de laisser à l'initiative du contribuable soucieux de la confidentialité de la structure ou de la répartition de ses revenus de déterminer chaque mois la répartition entre le taux prélevé par l'employeur et celui versé par le moyen qui lui convient au fisc. En évoquant cette possibilité

auprès d'inspecteurs de impôts, il m'a été répondu que la solution a été écartée pour raisons de coût. Il validant de ce fait mes réserves ci-dessus en matière de confidentialité des données. Cette réponse implique bien que le gouvernement impose aux agent économiques une charge de gestion qui pèse sur l'évolution de leur pouvoir d'achat.

Comment ne pas assimiler ces pratiques à celles qui ont abouti à la crise financière de 2008 ?

Les USA ont transféré à l'ensemble de la planète par l'intermédiaire des banques d'affaires et aux Pays de l'OCDE principalement les risques de fraude et de financement de leur marché immobilier. En utilisant la titrisation dont les multiples intermédiation ne permettait pas à l'épargne d'Europe ou d'Asie de comprendre la nature exacte des risques structurels que portaient le produit qui leur était offert pour placer leur épargne. Un investissement diversifié dans la pierre aux USA était a priori particulièrement sûr et noté triple A par les Agences de notation.

Placées hors de ce système financier global L'AFRIQUE, l'INDE et la CHINE furent épargnées des pertes financières directes et ds impacts sur leurs systèmes financiers.

Il s'agit d'un problème de transfert de risques peu pris en compte qui se développe dans tous les domaines en raison de l'asymétrie de la détention de l'information. La RGPG tente de palier à cette forme de totalitarisme, mais il y a nombre de cas d'échappatoires notamment par les localisations des structures de stockage des support de communication.

Dans les processus de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, le gouvernement a transféré par le biais de l'obligation imposée au contribuable dans la déclaration de revenu le risque de faillite de solvabilité et de trésorerie ou de non paiement de l'impôt incombant à l'employeur.

Cette disposition est soit un dol vis à vis du contribuable et au pire une faute de gestion de l'État, car elle fait supporter à la collectivité un risque économique concentré sur les entreprises à la place d'un risque diversifiés sur les ménages.

Au plan social il est nocif dans la mesure ou il offre la possibilité de détruire la solidarité du couple et par conséquent l'équilibre nécessaire à l'éducation des enfants. Enfin il vient à l'encontre de toutes les demandes que les pouvoir publics ont faites par ailleurs pour permettre la mutualisation et la gestion optimale et solidaire des risques énergétiques, écologiques et climatiques. Pour les gérer il ne faut pas avoir un double langage.

C'est mon expérience précédente qui me conduit à douter de l'engagement d'efficacité améliorée affichée par ce gouvernement qui motive ma démarche. Un des aspects déjà notoire est le coût de gestion des multiples versements de faibles montants qui met à contribution le système bancaire et les particuliers qui emploient par solidarité où contrainte, pour des tâches ménagères ou d'entretien de personnes dépendantes du personnel ou versent des pensions. Je ne parle pas des coûts de gestion induit facturés par les banques. Une analyse d'impact devrait être diffusée, pour comparer les deux systèmes en prenant en compte tous les échanges financiers et d'information ainsi que leurs coûts énergétiques.

En sus des désengagements en matière de solidarité, les gouvernants ajoutent donc des risques financiers au charges des ménages.

ANALYSE POLITIQUE ET SOCIALE DE LA SITUATION

Lors de l'émission de FRANCE-2, une réflexion de EMMANUEL TODD, qui n'a pas été retenue par les autres participants concentre en fait tout les risques que l'on peut percevoir dans la situation du conflit en discussion. Il a fait remarquer que les contraintes de ressources infligées, constituaient en fait la violence ultime. C'est en effet en les privant de leurs ressources que l'on a entamé tous les mécanismes de destruction des groupes humains minoritaires du passé (nazisme, khmers rouge, révolution culturelle chinoise etc.) que l'on a désigné comme responsables des difficultés endurées par toute la population.

On ne doit pas réitérer en FRANCE, les effets de la crise de la dette publique de 2011 en renouvelant les erreurs de gestion de la crise grecque.

Rappelons que le même phénomène de révolte sur l'éco-taxe est intervenu en 2013 avec les Bonnets Rouges qui prenait en référence à leur action, la révolte bretonne des années 1670 imputable au même processus : levées par Colbert de taxe sur le tabac et le papier timbré, pour payer les coûts d'un conflit avec les Pays Bas.

Il est d'ailleurs pour le moins curieux que nos engagements militaires à l'étranger ne soient pas évoqués pourtant les publicités sur les recrutements de nos armées meublent régulièrement nos écrans.

C'est compte tenu de son coût un exemple de référence de mauvaise gestion d'une démarche écologique similaire à celle actuelle. Il est vraisemblable qu'en raison de son ampleur, les impacts seront encore plus élevés que ceux de l'éco-taxe.

Si l'on a le loisir de passer à pied près des échangeurs des périphériques parisiens, on mesure le niveau de détresse des jeunes adultes qui y campent et qui ne figurent sans doute pas dans les statistiques.

Si l'on analyse par ailleurs les interventions de Gabriel Atal et plus tard de Amélie de Monchalain, il est difficile de nier le désir de bien faire auquel ils adhèrent. Cependant le processus en cause est inadapté à la situation.

Ayant longtemps œuvré dans des fonctions de contrôle, je sais combien il est difficile de prévoir les crises et lorsque que l'on intervient a posteriori de déterminer les leviers qui ont été moteur dans leur déclenchement. Analyser les problèmes de transport en région ne peut résoudre le conflit.

Par conséquent le processus « top down » invoqué par les deux députés, ne peut répondre à la situation. Il faut un élément fort comme le coup de sifflet de l'arbitre pour stopper les actions en cours. Et il faut que l'on respecte l'arbitre.

Le problème sous-jacent est que le discours du gouvernement et les promesses du Président, s'inscrivent dans une appréciation de la situation à partir des postulats économiques mondiaux en vigueur, alors que la situation des forces en présence et des conventions dominantes a profondément changé le cadre économique. Les actions politiques du président des ÉTATS UNIS vis à vis de la CHINE en est une illustration.

ANALYSE ÉCONOMIQUE GLOBALE RÉSUMÉE.

A l'occasion d'une étude commandée par Madame Lagarde à Monsieur Chevallier, je suis intervenu en attirant l'attention sur le fonctionnement déconnecté de la dynamique physique des marchés de matières premières¹.

Jean François Lepetit a par ailleurs avec son livre *Dysfonctionnement des marchés financiers en 2014* a décrit les phénomènes de distorsion de la valeur des actions en raison des ressources puisées par les opérations de « trading algorithmiques ».

Plus récemment Nicolas Bouleau dans une étude intitulée « Finance et Business as usual » publié en janvier 2018 par l'Institut Louis Bachelier a montré comment les impacts perturbateurs de l'excès de volatilité affectaient la qualité de l'information prix et donc les signaux économiques utilisés pour la gestion des États. L'incidence en est essentielle en matière de gestion économique et de répartition des charges entre les acteurs.

Plus en amont la victoire de la SEC sur la CFDT en matière de cotations des matières premières qui a conduit à la promulgation du COMMODITY FUTURES MODERNISATION ACT 2000) qui consacra la prééminence de la SEC (SECURITY AND EXCHANGE COMMISSION) chargé de régulation des marchés de titres sur la CFDT (COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION) a profondément modifié les paramètres constitutifs de l'information prix en introduisant une composante de temps long terme dans la structure prix. Elle a permis de coter sur des échéances de trois et six mois des espérances de productions futures de plus de 15 ans.

Les conséquences de ces décisions des régulateurs a induit une incertitude considérable dans les impacts des décisions économiques que les hommes et femmes politiques considèrent encore comme inchangées.

Les choix économiques faute de données cohérentes ne peuvent être que faussés, avec un corollaire : les opérateurs de marchés qui se rémunèrent sur la volatilité n'ont aucun intérêt à la prédictibilité des évolutions économiques. Il en résulte un transfert de ressource qui rémunère l'instabilité aux dépens des acteurs de l'économie réelle produisant des biens et services et donc de la richesse intrinsèque. Le processus de paupérisation dans ce contexte est inéluctable pour ceux qui adhèrent à ces processus.

Plus généralement nous sommes passés d'un monde linéaire dans lequel les processus explicatifs, causes conséquences étaient pertinents à un monde chaotique, où des événements marginaux peuvent modifier complètement la structure des échanges. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'au lieu de protéger la société des impacts de l'instabilité naturelle, qu'une organisation humaine en accentue l'instabilité. Les systèmes de régulations en place sont devenus ainsi totalement inadaptés comme le furent les statistiques de défauts sur trente ans et plus prises en compte pour calculer les taux de défaut des prêts immobiliers dit « subprime » aux États Unis. Il n'incluaient pas la précarité financière des nouveaux emprunteurs auparavant exclus de l'accès à la propriété.

CONSÉQUENCES DE CETTE DÉCONNEXION ENTRE RÉGULATION ET RÉALITÉ

Les résultats sociaux de cette situation réglementaire sont dramatiques, car elle ne donne plus d'information pertinentes sur les hiérarchies de valeurs qui permettent les choix économiques. Les données utilisées ne représentent plus la réalité au-delà même des risques de modèle. Le travail effectif n'a plus de valorisation correcte dans le processus de construction de l'information économique.

On en voit les effets avec le développement et l'ampleur des impacts des « Fakes News » que l'on ne peut plus contrecarrer par des croisements d'informations de bon sens et qui donc accroissent les incertitudes sur les choix de gestion des entreprises et sur la volatilité en raison de l'impossibilité d'apprécier correctement les risques d'investissement. On est en train dans un contexte de risques climatique, énergétique et de bio-diversité, de plus avoir que des compteurs hors d'usage.

Dans ce contexte, en voulant mettre en place des mesures progressives liées à la remontées d'information et d'adaptations réglementaire dans le temps le gouvernement s'est pris avec les députés les pieds dans le tapis.

Nous sommes entré dans des processus non linéaires qui sont le propres des événements naturels et que les êtres vivant gèrent en formant des chaînes d'obligations que sont dans les chaînes alimentaires les phénomènes proies, prédateurs et les structures naturelles à multiples niveaux que l'on observe par exemple avec les ronciers ou avec les mangroves. Notre organisation centralisée et pyramidale est donc particulièrement vulnérable car la crise n'est prise en compte que lorsqu'elle atteint le niveau national comme c'est le cas actuellement.

De toute façon, seule la solidarité permet en évitant de consacrer des ressources inutiles à l'attaque et à la défense, de gérer ce type d'environnement. L'alternative est la dictature, mais son coût humain et environnemental est considérable.

Devant l'urgence climatique à la base de cette crise, les règles mondiales sont inopérantes car ne tenant pas compte de la diversité des environnement et à la multiplicité des réponses possibles.

Le seul moyen efficace est de restaurer la confiance et donc que l'effort de chacun soit perçu comme équitable pour mettre les individus en marche. Avec l'expérience en cours des Gilets Jaunes et le conflit de genre qui fleurit dans les bouches de tous les décideurs prônant la concurrence hommes/femmes, nous n'en prenons pas le chemin.